

# Commune de Mours Saint Eusebe

S<sup>2</sup>LO

Département de la DROME

## DÉCISION DU MAIRE N° DEC2025\_160

### CONTRAT DE MAINTENANCE DES FERMETURES ET AUTOMATISMES

NOMENCLATURE 1.1 – MARCHE PUBLIC

Le Maire de MOURS SAINT EUSEBE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 alinéas 4 et 11,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoir au Maire et  
notamment la passation des marchés sans formalités préalables,  
Considérant les travaux d'amélioration thermique du hall d'entrée de l'école et la pose de portes  
automatiques,  
Considérant que la société COPAS SYSTEMES est titulaire du contrat de maintenance des fermetures et  
automatismes et qu'il convient d'intégrer les nouvelles portes automatiques dans ledit contrat via un  
avenant,  
Considérant que la proposition remise par la société COPAS SYSTEMES est économiquement  
avantageuse,

### DECIDE

**Article 1 :** De signer avec la société COPAS SYSTEMES, sise 700 rue André MALRAUX à Guilherand-Granges (07500), un avenant au contrat de maintenance des fermetures et automatismes.

**Article 2 :** le présent contrat prendra effet à compter du 01 décembre 2025 pour un coût de 399.34 € HT (2 visites).

**Article 3 :** Toutes les clauses du contrat initial demeurent applicables.

**Article 4 :** Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune.

**Article 5 :** La Directrice Générale des Services de la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Drôme.

**Article 6 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2, Place de Verdun - BP 1135 - 38022 Grenoble) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Mours Saint Eusèbe,  
Le 15 décembre 2025,  
Le Maire,



Dominique MOMBARD